

# REGLEMENT LICENCE SPORTIVE

## SAISON 2021/2022

### Article 1

Afin de promouvoir l'émancipation des cheminots par le sport. le C.A.S.I. des Cheminots Auvergne-Nivernais propose, pour la saison 2021/2022 **aux cheminots actifs uniquement** relevant des C.S.E. contributeurs (C.S.E. TER AURA - C.S.E. FRET - C.S.E. Matériel Industriel – C.S.E. TER Bourgogne-Franche-Comté – C.S.E. Zone de Production Sud-Est – C.S.E. Intercités – C.S.E. DG Ile de France) ainsi qu'au Personnel du C.A.S.I., une participation au financement d'une licence sportive à un club sportif cheminots reconnu par le C.A.S.I. Auvergne-Nivernais ou dans une association sportive affiliée à une Fédération.

Cette prestation vient en complément des propositions d'Activités Sociales faites par le C.A.S.I. Le C.A.S.I. Auvergne-Nivernais se réserve le droit de modifier les critères d'attribution à chaque exercice.

### Article 2

Pour bénéficier de la participation au financement d'une licence sportive au C.A.S.I. Auvergne-Nivernais, le cheminot actif s'engage à présenter une licence sportive pour la saison 2021/2022 à son nom, ainsi que la preuve de son règlement par le biais d'une facture acquittée et éditée par l'association ou le club sportif dont il est devenu membre. **La participation du C.A.S.I. Auvergne-Nivernais au financement d'une licence sportive ne peut intervenir qu'une fois par an et par agent actif.**

### Article 3

Le C.A.S.I. Auvergne-Nivernais, après validation, apporte une aide financière maximum de :  
➤ **15 €** pour une licence par cheminot actif dans un club sportif de Cheminots reconnu par le C.A.S.I. Auvergne-Nivernais. En cas de licence inférieure à 15€, seul le prix de la licence sera remboursé.

➤ **10 €** pour toute autre structure affiliée à une Fédération sportive et ce, par cheminot actif. En cas de licence inférieure à 10 €, seul le prix de la licence sera remboursé.

- Le montant de cette participation sera adressé au bénéficiaire par virement bancaire en décembre.

### Article 4

**Retrait des dossiers** : pour la saison 2021/2022, la fiche d'inscription sera mise à disposition à partir du lundi 20 septembre 2021 dans les différents points d'accueil du C.A.S.I. (siège, antenne et bibliothèques) et téléchargeables depuis le site internet du C.A.S.I. : [www.casicheminots-auvni.fr](http://www.casicheminots-auvni.fr).

**Dépôt des dossiers** : ils devront être dûment remplis et adressés au *siège du C.A.S.I. – 68 bis avenue Edouard Michelin – 63100 Clermont-Ferrand* jusqu'au vendredi 5 novembre 2021 (date limite).

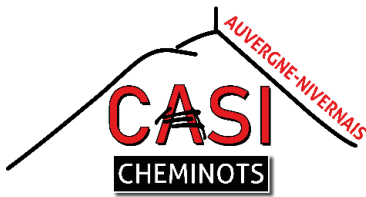
Pour chaque demande, les pièces suivantes doivent être obligatoirement jointes :

- ✓ **La fiche d'inscription dûment remplie et signée**
- ✓ **La photocopie du dernier bulletin de salaire de l'agent actif ou du personnel du CASI**
- ✓ **La photocopie de la licence sportive**
- ✓ **La photocopie de la facture acquittée au nom du demandeur**
- ✓ **Un relevé d'identité bancaire (RIB) aux normes SEPA (IBAN obligatoire)**

**Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.**

*Fait à Clermont-Ferrand, le 20 septembre 2021*

# DOSSIER LICENCE SPORTIVE – SAISON 2021/2022



A retourner au siège du C.A.S.I. accompagné des pièces justificatives :

**C.A.S.I. des Cheminots Auvergne-Nivernais**  
68 bis avenue Edouard Michelin – 63100 Clermont-Ferrand

siege63@casi-auvni.fr

☎ 04 73 98 24 54 – SNCF : 55 07 98

Demande présentée par :	
NOM : .....	Prénom : .....
Adresse : .....	
Code postal : .....	Ville : .....
☎ Domicile : ...../...../...../...../.....	☎ Portable : ...../...../...../...../.....
E.mail (en majuscules) : .....	
N° de CP : .....	ou N° Sécurité Sociale : .....
<b>Situation administrative</b> (cocher les cases correspondantes)	
<b>Agent en activité dépendant du C.A.S.I. Auvergne Nivernais</b>	<input type="checkbox"/>
Nom du Service : .....	
C.S.E. d'appartenance : .....	☎ Travail : .....
.....	
<b>Personnel du C.A.S.I. Auvergne-Nivernais</b>	<input type="checkbox"/>
Nom du Service : .....	
☎ Travail : .....	

## Pièces à fournir impérativement :

- ✓ Fiche d'inscription dûment remplie et signée
- ✓ Photocopie du dernier bulletin de salaire de l'agent actif ou du personnel du CASI
- ✓ Photocopie de la licence sportive
- ✓ Photocopie de la facture acquittée au nom du demandeur
- ✓ Relevé d'identité bancaire (RIB) aux normes SEPA (IBAN obligatoire)

 Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

## Réservé au C.A.S.I.

Reçu le : .....

Club cheminot

Autre

Montant du virement : .....

*Je certifie que les renseignements figurant ci-dessus sont exacts et déclare avoir pris connaissance du règlement fixant les conditions d'attribution de la participation au financement de ma licence sportive.*

A .....le .....2021

Signature du demandeur (précédée de la mention « Lu et approuvé »)